



VERS UN DÉVELOPPEMENT
SOLIDAIRE 204

JUIN 2009 /// ACCÈS AUX VACCINS PANDÉMIQUES
À QUI APPARTIENT LE VIRUS DE LA GRIPPE PORCINE ?



DB

Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

est édité par la Déclaration
de Berne, Association suisse
pour un développement Solidaire.

Rue de Genève 52
CH-1004 Lausanne
Tél. + 41 (0)21 620 03 03
Fax + 41 (0)21 620 03 00
info@ladb.ch
www.ladb.ch
CP 10-10813-5

Edition
Raphaël de Riedmatten

Comité de rédaction
Patrick Durisch, Olivier Longchamp,
Raphaël de Riedmatten, Géraldine Viret

Collaboration
Mélanie Courvoisier, Jean-Claude Huot, Andrea Hüssler,
Dominique Nussbaum, Caroline Piffaretti (MdM)

Lectorat
Christiane Droz

Graphisme
Naila Maiorana, Lausanne
www.fatformat.com

Tirage 7700 exemplaires
Parution 6 fois par an
ISSN 1661-1357

Impression
Groux arts graphiques SA
Le Mont-sur-Lausanne
Le journal est imprimé sur papier recyclé.

Cotisation / abonnement
Annuel dès 60 fr.
Envoi à l'étranger dès 70 fr. (45 €)

La Déclaration de Berne est une association suisse
qui s'engage pour des relations Nord-Sud plus équitables
par des campagnes d'information et du lobbying
auprès des décideurs.
Elle est financièrement et politiquement indépendante.

Section alémanique
Erklärung von Bern
Dienerstrasse 12, 8004 Zürich
Tel. +41 (0)44 277 70 00
Fax +41 (0)44 277 70 01
info@evb.ch
www.evb.ch
Postkonto 80-8885-4

Section Suisse italienne
Dichiarazione di Berna
Casella postale 1356
6501 Bellinzona
Tel. +41 (0)44 372 29 76
info@db-si.ch
www.db-si.ch
Conto postale 69-7236-5

Photo de couverture © AFP

Tous droits réservés. Reproduction uniquement
avec l'accord préalable de l'éditeur.



DB
Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

- 03 ÉDITORIAL**
- 04 EN ACTION**
ACCÈS AUX VACCINS
A qui appartient le virus A(H1N1)?
En direct de l'Assemblée mondiale de la santé
Roche et Novartis: le virus du profit
- 06 DOSSIER**
FISCALITÉ INTERNATIONALE ET SECRET BANCAIRE
06 Les efforts indécents de la Suisse pour favoriser
l'évasion fiscale ou comment continuer de s'enrichir
au détriment des pays du Sud
07 Les conventions de double imposition
09 L'évasion fiscale en provenance du Sud:
entre 4 et 17 fois l'aide au développement
- 10 CAMPAGNE CLEAN CLOTHES**
GÉANTS DE LA DISTRIBUTION
10 Les bas prix se paient cash!
11 Les revendications de la Campagne Clean Clothes et de la DB
12 Nouvelles de la campagne 2008
« Pour une révolution de l'industrie textile »
- 13 CAMPAGNE CHOCOLAT SUISSE**
NON AU SCANDALE DU TRAVAIL DES ENFANTS
Les fabricants de chocolat réagissent enfin
- 14 ACTUALITÉ**
Vie de la DB Une équipe renforcée
A lire L'affaire Pilatus
- 15 PARTENAIRES**
LES MAGASINS DU MONDE
35 ans de commerce équitable
Cultivons l'équité



Des questions qui dérangent

Face à la vague d'angoisse suscitée par les risques d'une pandémie de grippe porcine, ce numéro du *Solidaire* pose la question qui dérange : à qui appartient le virus de la grippe A(H1N1) ? Présente lors de l'Assemblée mondiale de la santé, qui s'est tenue à Genève à la fin mai, la Déclaration de Berne a condamné l'industrie pharmaceutique du Nord, qui n'hésite pas à profiter du système global de surveillance de la grippe de l'OMS et fait acte de biopiraterie en privatisant des virus et leurs dérivés, sans le consentement des pays fournisseurs. Cette politique contestable entrave l'accès aux vaccins pour tous et met en danger la capacité des pays du Sud à lutter efficacement contre le développement d'une éventuelle pandémie. Quand on sait la facilité avec laquelle le virus de la grippe se transmet, il serait d'autant plus urgent de trouver une solution au niveau international pour garantir la production et l'échange de vaccins, lorsqu'ils seront disponibles.

Dans ce numéro, nous revenons sur un autre sujet qui défraie la chronique depuis plusieurs mois : la concession historique de la Suisse qui, sous les pressions de ses principaux partenaires économiques, s'est dite prête à accorder l'entraide administrative en cas d'évasion fiscale. Pourtant, malgré l'effet d'annonce et un changement de discours apparent, les autorités helvétiques font des efforts « indécents » pour concéder le moins possible en termes de secret bancaire. Fidèle à elle-même, la Suisse entend bien continuer de soutenir les milieux qui s'enrichissent sans scrupule en favorisant l'évasion fiscale et en garantissant l'impunité aux fraudeurs. Cette politique se traduit par une perte de revenu très conséquente pour les pays du Sud. Estimée à 5,4 milliards de francs au minimum par an, cette somme permettrait de financer les vaccins de quelque 200 millions d'enfants des pays les plus pauvres, par exemple.

Dans ces conditions, comment résister à l'envie impertinente de dénoncer, par une image décalée, une attitude qui fait honte à notre pays ?

Bonne lecture !



Raphaël de Riedmatten

Accès aux vaccins

A qui appartient le virus A(H1N1) ?

ALORS QUE L'INCERTITUDE RÈGNE ENCORE QUANT À LA SURVENUE D'UNE POSSIBLE PANDÉMIE DE GRIPPE PORCINE, LA QUESTION POURRAIT PARAÎTRE SAUGRENU. POURTANT, DANS LA PERSPECTIVE D'UN ACCÈS ÉQUITABLE À DE FUTURS VACCINS, LA PROBLÉMATIQUE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE SOUCHES VIRALES EST CRUCIALE. COMME LES CAPACITÉS DE PRODUCTION SONT INSUFFISANTES POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DES BESOINS, LA TENSION EST VIVE ENTRE LES PAYS DU SUD, QUI NE DISPOSENT PAS DE LEUR PROPRE PRODUCTION, ET LES PAYS DU NORD, QUI PRATIQUENT UNE POLITIQUE DE BREVETS RESTRICTIVE ET PRIVILÉGIENT LA VACCINATION DE LEUR PROPRE POPULATION.

En pleine crise de la grippe aviaire, l'Indonésie avait subitement déclaré ne plus vouloir échanger de virus A(H5N1) dans le cadre du système de surveillance globale de l'influenza de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En place depuis plus de cinquante ans, ce vaste réseau de laboratoires et de centres de référence détermine chaque année la nouvelle composition du vaccin contre la grippe saisonnière, en fonction des souches virales en circulation. Estimant que leurs besoins et leurs intérêts en matière de santé publique n'étaient pas pris en compte, une vingtaine de pays du Sud ont soutenu la résolution déposée par l'Indonésie, lors de l'Assemblée mondiale de la santé en 2007. Celle-ci demande la reconnaissance de la souveraineté des Etats sur leurs ressources biologiques ainsi que le droit à un accès et à un partage équitable des bénéfices issus de l'échange des virus

A(H5N1), tel que stipulé dans la Convention sur la biodiversité (CBD).

Pas assez de vaccins

Première raison de cette tension: en cas de pandémie, les capacités de production d'un vaccin sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins à l'échelle mondiale. Et il ne sera pas disponible avant un délai incompressible de quatre à six mois, suivant le procédé choisi (*lire encadré*). Celui-ci devra en effet être fabriqué sur les chaînes de production existantes du vaccin de la grippe saisonnière, avec une capacité actuelle de 500 millions d'unités par an concentrée sur neuf sites, tous au Nord. Une étude menée en 2008 par l'OMS et les compagnies pharmaceutiques estime que quatre ans seraient nécessaires pour satisfaire la demande mondiale, deux ans si les nouvelles techniques à l'essai pour augmenter la productivité s'avèrent efficaces. Enfin, comme quinze pays

riches ont déjà réservé la quantité nécessaire pour vacciner leur propre population, les pays du Sud devront se contenter des restes.

Biopiraterie virale

Les dérives du brevetage sur le vivant sont la deuxième cause de la crise autour de l'échange de virus A(H5N1). Alors que les pays du Sud les plus touchés, dont l'Indonésie, mettaient les virus H5N1 gratuitement à disposition au sein du réseau OMS pour permettre le développement d'un vaccin mondial, certains laboratoires et compagnies pharmaceutiques du Nord ont déposé des brevets sur tout ou partie de ce matériel viral ou de ses dérivés (tests diagnostiques, prototypes de vaccins). L'OMS porte une lourde responsabilité dans cette biopiraterie, au sens de la CBD, car elle a permis à des entreprises du Nord de déposer des brevets (et donc des droits exclusifs) sans le consentement éclairé du pays de provenance. Après deux ans d'intenses débats menés au sein de l'OMS, la résolution déposée par les pays du Sud n'a toujours pas trouvé d'issue satisfaisante (*lire encadré*). En effet, les gouvernements et les milieux industriels du Nord tentent d'exclure les virus et autres pathogènes de la catégorie « ressources biologiques » définie par la CBD, pour disposer d'un libre accès sans devoir partager les bénéfices. Malgré la nouvelle menace de pandémie, la question de la propriété intellectuelle des virus grippaux est loin d'être résolue.

Patrick Durisch

Roche et Novartis : le virus du profit

Les deux géants de l'industrie pharmaceutique suisse, Roche et Novartis, sont au cœur des enjeux financiers autour de l'éventuelle pandémie grippale.

Roche s'est engagée à augmenter la production annuelle de son médicament antiviral phare, le Tamiflu, destiné au traitement des malades en attendant qu'un vaccin soit disponible. Le N° 7 mondial peut même se montrer généreux vis-à-vis du stock de l'OMS destiné aux pays du Sud et se donner, au passage, une image faussement altruiste, en affirmant avoir « autorisé » un laboratoire indien à fabriquer une version générique du Tamiflu, alors qu'aucun brevet reconnu n'existe pour ce médicament en Inde. Au moins cinq fois moins cher, le générique indien risque de faire grincer des dents l'entreprise pharmaceutique bâloise, puisqu'il vient d'être reconnu officiellement par l'OMS comme aussi efficace et sûr que l'original. Des pays du Sud pourraient recourir à des licences obligatoires, autorisées par la Déclaration de Doha en cas de crise de santé publique, ce que Roche tente de contrer préventivement par des dons.

Novartis semble bien placée dans la course au vaccin, mesure la plus efficace en cas de pandémie. Avec son procédé de fabrication à partir de cultures cellulaires – qu'elle a breveté grâce au système d'échange de virus H5N1 – le deuxième groupe pharmaceutique du monde semble avoir un pas d'avance sur ses concurrents. En effet, la plupart des producteurs utilisent la méthode classique de fabrication de vaccins à partir d'œufs de poule, ce qui prend plus de temps et nécessite un approvisionnement important et régulier. Novartis a confirmé avoir reçu la souche vaccinale, mais l'OMS n'a pas encore donné le feu vert pour la production. D'autre part, le groupe bâlois reçoit d'importants fonds publics, notamment états-unien, pour augmenter sa capacité de production d'un vaccin pandémique.

En direct de l'Assemblée mondiale de l'OMS

Le thème de l'accès au vaccin pandémique a occupé une place importante lors de l'Assemblée mondiale de la santé, qui s'est déroulée à Genève du 18 au 23 mai dernier. La DB était présente lors des débats et a condamné publiquement l'opportunisme et le cynisme de l'industrie pharmaceutique du Nord, renforcés par l'attitude protectionniste des gouvernements de leurs pays. Si tout le monde semble d'accord sur les grands principes de solidarité et de partage équitable des bénéfices, la discussion bloque lorsqu'il s'agit de préciser les termes et conditions de l'échange des virus grippaux à potentiel pandémique au travers d'un accord type de transfert de matériel. Les pays et milieux industriels du Nord souhaitent maintenir ce dernier incomplet afin de ne pas devoir rendre de comptes sur l'utilisation des virus, alors que les pays du Sud – soutenus par les ONG – veulent le rendre le plus opérationnel possible pour éviter toute dérive. Un consensus semble se dessiner autour d'un stock international de vaccins à l'OMS pour les pays du Sud, mais ici encore les quantités et les modalités restent floues. Les Etats membres ont chargé la directrice de l'OMS de mener à bien les négociations et d'en rendre compte en janvier 2010. La DB continuera de s'assurer que les intérêts des pays du Sud sont pris en compte.

Pour en savoir plus : www.ladb.ch/santé



Fiscalité internationale et secret bancaire
Les efforts indécentes
de la Suisse pour favoriser
l'évasion fiscale

LE 13 MARS 2009, LA SUISSE A CÉDÉ À LA PRESSION DE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET S'EST DÉCLARÉE DISPOSÉE À ACCORDER L'ENTRAIDE ADMINISTRATIVE ET, ÉVENTUELLEMENT, À LEVER LE SECRET BANCAIRE DANS LES CAS D'ÉVASION FISCALE LORS DE LA NÉGOCIATION DE NOUVELLES CONVENTIONS DE DOUBLE IMPOSITION. FIDÈLES À LEUR VOLONTÉ DE PRÉSERVER LE SECRET BANCAIRE À TOUT PRIX, LES AUTORITÉS HELVÉTIQUES S'EFFORCENT DE LIMITER LA PORTÉE DE CETTE CONCESSION. ELLES N'HÉSITENT PAS À PRÉSENTER NOTRE PAYS EN VICTIME, ALORS QUE SON SYSTÈME LÉGALISE UNE FORME DE PRÉDATION FINANCIÈRE QUI PORTE GRAVEMENT PRÉJUDICE AUX PAYS DU SUD. ANALYSE.



LES CONVENTIONS DE DOUBLE IMPOSITION

Les conventions de double imposition (CDI) sont des accords internationaux destinés à éviter que le même objet fiscal soit imposé dans deux pays. Elles règlent, par exemple, les modalités d'imposition d'une entreprise helvétique active dans un autre pays. Aujourd'hui, la Suisse a conclu des CDI avec 72 pays différents et un accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'Union européenne. D'autres CDI sont en cours de ratification. Depuis 1963, l'OCDE édicte un modèle de convention, dont la version actuelle sert de standard lors de négociations bilatérales. Jusqu'à présent, pour préserver le secret bancaire et en se basant sur le fait que l'évasion fiscale n'est pas considérée, en Suisse, comme un délit pénal, les autorités helvétiques ont toujours élevé des réserves contre l'article 26 de cette convention, selon lequel « les autorités compétentes des Etats contractants échangent les renseignements nécessaires pour appliquer les dispositions » de la CDI. Le 13 mars passé, le Conseil fédéral a accepté de supprimer cette réserve lors de la négociation de nouvelles CDI.

« La Suisse doit accorder l'entraide pénale et administrative aux autres pays, même en cas d'évasion fiscale. » Lorsqu'elle publiait cette revendication dans son *Guide de l'évasion fiscale* en 2004, la Déclaration de Berne était loin d'imaginer que même le président de l'Association suisse des banquiers, le banquier privé Pierre Mirabaud, admettrait, cinq ans plus tard, que la distinction entre fraude et évasion fiscales n'était « pas absolument indispensable »¹. De fait, la politique helvétique en matière fiscale a connu un changement rapide, ces derniers mois. Depuis 2008, la position européenne et nord-américaine à l'égard des paradis fiscaux s'est durcie en raison de la crise économique. Soumises à des pressions croissantes de ses principaux partenaires économiques, les autorités helvétiques ont dû faire une concession historique. Le 13 mars dernier, le ministre des Finances, Hans-Rudolf Merz, a

annoncé que le Conseil fédéral n'entendait plus émettre de réserve face à l'article 26 relatif à l'échange de renseignements de la convention modèle de l'OCDE et qu'il était disposé à renégocier de nouvelles conventions de double imposition avec les pays qui en feraient la demande (*lire encadré ci-dessus*). En clair, le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accorder l'entraide administrative et à lever le secret bancaire dans les cas d'évasion fiscale, et non plus uniquement dans les cas de fraude fiscale, du moins lorsque des accords bilatéraux le prévoiront.

Le subtil *distinguo* entre fraude et évasion fiscales

Pour comprendre la nature de cette concession, rappelons les méandres des pratiques helvétiques en matière de répression internationale des délits fiscaux. En cas de fraude fiscale, la

législation suisse autorise l'échange d'informations avec d'autres Etats selon deux voies. La première est l'entraide administrative. Dans ce cas, l'échange d'informations se déroule entre les autorités fiscales, selon des modalités réglées par les Conventions de double imposition (CDI). En principe, les CDI conclues par la Suisse accordent l'entraide administrative lorsque l'Administration fédérale des contributions (AFC) juge qu'il existe des soupçons probants de fraude fiscale d'une certaine ampleur (le délit poursuivi doit être punissable d'une peine privative de liberté dans les deux Etats). Dans ce cas, le secret bancaire peut être levé. La seconde voie, qui assure l'échange d'informations, relève de la collaboration entre les autorités judiciaires. Réglée par la loi fédérale sur l'entraide pénale en

¹ *Le Temps* du 2 mars 2009.



matière internationale (EIMP) et liée à l'existence d'une procédure pénale, elle concerne l'Office fédéral de la justice. Cependant, la Suisse, jusqu'à présent, n'accordait ni l'entraide administrative ni l'entraide judiciaire en cas d'évasion fiscale. La législation suisse établit en effet une distinction entre la fraude (ou l'escroquerie) fiscale et l'évasion (ou la soustraction) fiscale. Alors que la fraude, qui est caractérisée par la falsification de documents, est poursuivie pénalement, l'évasion (le fait d'omettre 1 ou 2 millions dans sa déclaration d'impôt) est considéré comme un « simple » délit administratif. Puisqu'aux termes du droit suisse l'entraide judiciaire n'est accordée que pour des délits également passibles de poursuites pénales en Suisse (principe de la double incrimination), l'entraide judiciaire ne peut être accordée en cas d'évasion². Quant aux CDI, elles excluent en général explicitement l'échange administratif d'informations dans ce cas.

Cette distinction entre fraude et évasion fiscales contribue à faire de la Suisse un paradis fiscal pour les ressortissants étrangers désireux de se soustraire à leurs obligations citoyennes.

Une concession limitée

Le Conseil fédéral envisage désormais de négocier de nouvelles CDI, qui prévoient aussi l'entraide administrative et judiciaire dans les cas d'évasion. Pour la Déclaration de Berne, cet aménagement du secret bancaire est un premier pas dans la bonne direction. Avec une constance qui a même été saluée par *Le Temps*³, elle demande que le secret bancaire ne puisse plus être invoqué pour protéger les activités illicites des fraudeurs étrangers. Pourtant, ces concessions sont minces. Tout en se déclarant prêt à étendre l'entraide administrative à grands renforts d'effets de manche, le Gouvernement helvétique a, dans un premier temps, refusé d'élargir l'entraide judiciaire aux cas d'évasion fiscale, avant de consentir,

le 28 mai 2009, à l'intégrer aux nouveaux traités judiciaires bilatéraux.

Par ailleurs, il a posé des limites claires aux futures négociations, en excluant de donner suite à des demandes d'entraide groupées et en ne s'engageant à l'accorder que si les autorités fiscales fournissaient des indices probants ainsi que le nom du client et de la banque où il détient son compte. En outre, les autorités suisses ont annoncé qu'elles ne renégocieraient qu'avec quatre à cinq pays en même temps. A ce rythme, il faudrait au moins quatorze ans pour que tous les accords existants soient révisés! Finalement, en ne concédant l'entraide administrative en cas d'évasion fiscale qu'en fonction de nouvelles CDI négociées de façon bilatérale, le Conseil fédéral a choisi une voie tortueuse qui va permettre de concéder le moins possible sur le terrain du secret bancaire.

Une entraide entre pays riches

En matière d'évasion fiscale, le Gouvernement helvétique n'accordera des



concessions qu'à ses principaux partenaires économiques. En d'autres termes, ce sont en premier lieu les rapports de force politiques et économiques qui détermineront les pays qui disposeront d'une nouvelle convention incluant la possibilité de solliciter l'entraide administrative lors de cas d'évasion fiscale. Déjà en 2003, lors de la renégociation de l'accord fiscal avec les Etats-Unis, ils avaient pu obtenir l'entraide administrative pour des délits fiscaux qui ne sont pas poursuivis en Suisse. De leur côté, les autorités pakistanaises ont essayé en vain d'obtenir un accès étendu à l'échange d'informations lors de la renégociation de leur CDI avec la Suisse en 2006⁴. Les pays du Sud, loin d'être en position de force lors de négociations bilatérales avec les pays du Nord, se retrouveront privés des facilités offertes en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Des milliards de francs dérobés aux pays du Sud

Cette inégalité de traitement est d'autant plus injustifiable que le secret bancaire joue un rôle important dans l'évasion fiscale en provenance des pays du Sud. Selon nos estimations (*lire encadré ci-contre*), le coût de l'évasion fiscale en provenance de ces pays oscillerait entre 5,4 milliards et 22 milliards de francs, ce qui représente entre 4 et 17 fois le 1,26 milliard investi par le Gouvernement suisse dans l'aide au développement. Les pertes causées par l'évasion fiscale dans les budgets publics des pays du Sud ont des conséquences dramatiques pour leurs populations: 5,4 milliards suffiraient à financer les vaccins et la médecine préventive de quelque 200 millions d'enfants, à former un million d'instituteurs ou à financer l'adduction d'eau potable pour 800 millions de personnes!

Pour la DB, la tactique du Conseil fédéral, qui se prépare à marchander l'entraide

administrative ou judiciaire dans des négociations bilatérales sans fin auxquelles de nombreux pays en développement n'auront pas accès, est inacceptable. A terme, la seule politique utile pour les pays du Sud passe par la suppression de la distinction indéfendable entre fraude fiscale et évasion fiscale et le passage à l'échange automatique d'informations.

Dans l'intervalle, il est crucial que le Gouvernement suisse évite que les pays du Sud soient désavantagés lors des négociations. Il existe plusieurs moyens pour atteindre cet objectif. L'un d'entre eux consisterait à adopter une loi-cadre facilitant la conclusion rapide de nouvelles CDI. De plus, selon une proposition évoquée dans une motion déposée en début d'année par le conseiller national Hans-Jürg Fehr, ces conventions devraient accorder systématiquement la clause de la nation la plus favorisée, une disposition qui permet de faire bénéficier l'ensemble des pays signataires d'une CDI des avantages accordés à un autre pays⁵. A défaut, la place financière suisse se spécialisera davantage encore dans son rôle de havre pour les sommes soustraites au fisc des pays du Sud, avec des conséquences dramatiques pour leurs populations.

Olivier Longchamp

² Pour qu'aucune équivoque ne subsiste à ce sujet, l'article 3 alinéa 3 de la loi sur l'entraide pénale (EIMP) exclut même explicitement l'évasion fiscale de l'entraide internationale.

³ *Le Temps* du 16 avril 2009.

⁴ Selon le Conseil fédéral, « la demande du Pakistan, qui souhaitait que la convention prévoie un échange de renseignements étendu, a été rejetée en raison de la politique restrictive de la Suisse dans ce domaine », *Feuille fédérale*, 2006, p. 7529.

⁵ Une telle disposition a été intégrée dans le protocole additionnel à la CDI signé en 2006 avec l'Espagne.

L'ÉVASION FISCALE EN PROVENANCE DU SUD : ENTRE 4 ET 17 FOIS L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

En 2008, la DB a estimé le coût du secret bancaire helvétique pour les pays du Sud. Selon le rapport de Merrill Lynch/Cap Gemini, la fortune mondiale des personnes disposant d'avoirs mobiliers nets excédant 1 million de dollars avoisinait, en 2007, 40 700 milliards de dollars. En 1998, le même rapport juge qu'un tiers de cette fortune, soit 13 500 milliards de dollars, est administré offshore. Une autre source estime cette dernière à 7 500 milliards de dollars. Or, selon l'Association suisse des banquiers, un tiers de la fortune offshore mondiale est administré depuis la Suisse, soit 2 500 à 4 000 milliards de francs. D'après les chiffres de la Banque nationale suisse (BNS), probablement incomplets, ce montant s'élève à 2 198 milliards de francs au moins. La part de cette fortune gérée en Suisse qui échappe à l'impôt dans son pays d'origine serait comprise, selon diverses sources parlementaires et bancaires, entre 50 et 90 %, c'est-à-dire entre 1 250 et 3 600 milliards de francs. En partant du principe que l'origine de cette fortune est comparable à celle qui apparaît dans la statistique de la BNS, et que la moitié du volume des fonds transférés depuis des paradis fiscaux est issue des pays du Sud, la part de l'évasion fiscale provenant des ces pays se situe entre 362 et 1 467 milliards de francs. En adoptant les hypothèses restrictives d'un rendement net de 5 % et d'un taux d'impôt de 30 %, la perte fiscale pour les pays du Sud oscille entre 5,4 et 22 milliards de francs par année.

En Suisse, l'implantation de grands distributeurs comme Aldi et Lidl annonce la fin de l'hégémonie de Coop et de Migros avec, pour corollaire, une baisse de prix aux consommateurs. Mais l'arrivée sur le marché de ces géants pose avant tout des questions éthiques, liées notamment aux conditions de travail déplorables qui règnent dans les usines de production. Cette problématique, qui touche une grande partie de l'assortiment proposé par les grandes surfaces, est particulièrement importante dans le secteur textile, où les discounters jouent un rôle prépondérant. Aujourd'hui, un consommateur allemand sur deux achète des habits dans des supermarchés. Carrefour est le quatrième plus grand détaillant de vêtements d'Europe et, comme ses concurrents, il ne cesse de casser les prix. Mais, à l'autre bout de la chaîne, des mil-

lions d'ouvriers et d'ouvrières travaillent dans des conditions indécentes pour qu'une paire de jeans puisse être vendue à moins de 10 euros.

Un rapport accablant

Dans son rapport *Cash!*, publié en février dernier¹, la Campagne Clean Clothes met en lumière les pratiques douteuses des mastodontes de la distribution au niveau mondial, qui ont fait de la vente d'habits leur nouveau cheval de bataille. En 2008, au Sri Lanka, en Inde, au Bangladesh et en Thaïlande, la CCC a interrogé 440 personnes employées dans 30 usines qui produisent des vêtements pour l'un ou plusieurs des cinq distributeurs en question. Des représentants du secteur industriel, des collaborateurs des grands discounters, des intermédiaires, des directeurs d'usine et des ONG locales ont également été approchés. Les résultats de cette étude sont sans appel. Loin d'assumer leurs responsabilités, ces entreprises profitent de leur taille et de leurs énormes parts de marché pour faire pression sur les prix de leurs fournisseurs et obtenir des délais de livraison toujours plus courts. Cette politique d'approvisionnement est l'un des obstacles majeurs à la mise en œuvre des standards internationaux, que ces grands distributeurs se sont pourtant engagés à respecter et à faire respecter.

Salaires de misère et horaires abusifs

Les problèmes relevés chez les fournisseurs des grandes enseignes de la distribution se situent à différents niveaux. Alors que, au Nord, les entreprises affichent des bénéfices très importants, les employés des pays du Sud touchent des salaires de misère qui ne leur permettent même pas de couvrir leurs besoins de base et ceux de leur famille. Au Bangladesh, par exemple, 48 euros sont nécessaires pour vivre. Pourtant, le salaire mensuel le plus bas sans les heures supplémentaires s'élève à 13,5 euros chez un fournisseur d'Aldi et à 21 euros chez ceux de Walmart et de Lidl. Les travailleurs sont contraints

Géants de la distribution

Les bas prix se paient cash !

SALAIRES DE MISÈRE, HORAIRES ABUSIFS, RÉPRESSION DES ACTIVITÉS SYNDICALES, LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE MENÉE PAR LA CAMPAGNE CLEAN CLOTHES (CCC) SUR LES GÉANTS DE LA DISTRIBUTION WALMART, TESCO, CARREFOUR, LIDL ET ALDI SONT AFFLIGEANTES. POUR GAGNER LA GUERRE DES PRIX DANS LES PAYS DU NORD, LES GRANDES SURFACES TIRENT PROFIT DE LA VULNÉRABILITÉ DE LEURS FOURNISSEURS AU SUD ET LES EXPLOITENT. ENQUÊTE DANS CES RAYONS EN APPARENCE BIEN FOURNIS, MAIS OÙ LES PRIX RÉDUITS SE PAIENT CASH !

de faire de nombreuses heures supplémentaires pour tenter de joindre les deux bouts, mais également pour répondre aux objectifs de production journaliers fixés par l'entreprise. Dans certaines usines, le temps de travail moyen représente plus de huitante heures par semaine. Les heures supplémentaires sont souvent payées au tarif de base ou ne sont même pas rémunérées, notamment lorsque les quotas de production imposés sont inatteignables.

Précarité de l'emploi, répression des syndicats et discrimination

Un nombre croissant d'employés sont contraints de signer des contrats temporaires, souvent par le biais d'agences de placement. Sans garantie d'un revenu à long terme, ils doivent travailler plus, pour un salaire encore inférieur à celui de leurs collègues. Les récits de violences verbales, physiques et sexuelles témoignent d'un cadre de travail où le respect de la personne est bafoué. Dans la pratique, les employés n'ont pas le droit de s'affilier à un syndicat. Les femmes, qui représentent environ 80 % de la main-d'œuvre, sont plus touchées par ces violations. Prises au piège du cercle vicieux de la pauvreté, elles doivent faire face à des responsabilités familiales qui limitent leur capacité à chercher un autre emploi, à entreprendre des démarches pour améliorer leurs conditions de travail ou à parler des abus dont elles sont victimes au quotidien.

Pour une réforme du système

Les grands distributeurs affirment prendre des mesures pour combattre les violations des droits du travail dans leurs filières d'approvisionnement, mais les codes de conduite internes auxquels ils se réfèrent et les audits qu'ils multiplient se résument souvent à de simples stratégies de communication. Pour la Campagne Clean Clothes, ces démarches sont insuffisantes. Même si elles permettent parfois de mettre au jour les problèmes, elles ne prévoient pas la mise en place de mécanismes pour les résoudre de



Pour qu'une paire de jeans puisse être vendue à un prix dérisoire, des millions d'ouvriers travaillent dans des conditions indécentes © DB

manière durable. Bien avant le manque de contrôles, ce sont les pratiques d'approvisionnement des grandes surfaces et la logique de maximisation des profits à laquelle elles répondent qui doivent être modifiées. Une réforme du système qui implique un véritable engagement de la part des entreprises et des Etats.

Géraldine Viret

¹ Cash ! Pratiques d'approvisionnement de la grande distribution et conditions de travail dans l'industrie de l'habillement, Campagne Clean Clothes, 2009, 84 pp., disponible sur www.ladb.ch/ccc



NOUVELLES DE LA CAMPAGNE « POUR UNE RÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE TEXTILE »

En 2008, plus de 21 000 personnes ont signé la pétition « Pour des habits produits dans la dignité » de la Déclaration de Berne et de la Campagne Clean Clothes. Elle demandait aux entreprises de s'engager en faveur de conditions de travail dignes et justes sur toute la chaîne de production. A la suite de notre action, Mammüt, Odlo, Manroof et Black Out ont adhéré à la Fair Wear Foundation, un organisme de contrôle indépendant, satisfaisant ainsi à l'une des exigences centrales de la campagne. Pour un portrait détaillé des entreprises textiles et un aperçu des progrès réalisés : www.ladb.ch/ccc

Les revendications de la Campagne Clean Clothes et de la DB

Aux entreprises actives dans le secteur textile

- 1 Adopter un code de conduite avec des normes de travail équivalentes ou supérieures à celles présentées dans le Code de conduite de la CCC.
- 2 Mettre en œuvre, contrôler et vérifier la conformité au code par une collaboration directe avec les syndicats et les groupes de défense des droits des travailleurs, dans le cadre d'une initiative multipartite crédible dans laquelle ces organisations sont représentées à tous les niveaux de prise de décision, y compris le plus élevé.
- 3 Dans ce cadre, les enseignes de la grande distribution doivent s'efforcer de prendre des mesures pour promouvoir l'accès à la liberté d'association, garantir un salaire minimum vital, éliminer les abus et les discriminations liés au genre, limiter le recours à des formes d'emplois précaires, publier la liste de leurs fournisseurs et favoriser les relations de travail à long terme avec leurs fournisseurs.
- 4 Prendre des mesures pour corriger les impacts négatifs de leurs pratiques d'approvisionnement actuelles et communiquer les résultats des mesures entreprises pour y remédier.
- 5 Fixer des prix de détail de manière responsable, afin d'éviter les répercussions négatives sur les travailleurs de la course aux prix les plus bas.

Aux gouvernements

Ratifier, appliquer et faire respecter toutes les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et s'assurer de leur intégration dans la législation nationale du travail. L'accent devrait être mis sur le respect des droits syndicaux, la fixation de salaires de subsistance et la garantie que des formes d'emplois précaires ne sont pas utilisées pour contourner le droit du travail.

S'assurer que les concessions accordées à des investisseurs directs étrangers permettent aux pays d'accueil de réguler leurs marchés des investissements et de l'emploi et faire respecter le droit du travail en vigueur. Inclure des mécanismes pour que tous les acteurs de la filière d'approvisionnement respectent les droits des travailleurs.

Mettre en place un cadre légal qui tient les entreprises de la grande distribution responsables des violations des droits des travailleurs dans leurs filières d'approvisionnement et accorder aux travailleurs un droit légal de réparation.

1

2

3

AU DÉBUT DE MARS, LA DB A LANCÉ UNE VASTE CAMPAGNE POUR DEMANDER AUX ENTREPRISES SUISSSES DE CHOCOLAT DE S'ENGAGER AFIN DE METTRE UN TERME AU SCANDALE DE L'EXPLOITATION DES ENFANTS DANS LES PLANTATIONS DE CACAO EN AFRIQUE DE L'OUEST. EN QUELQUES SEMAINES, PLUS DE 17826 AMATEURS DE CHOCOLAT ONT ENVOYÉ UNE CARTE DE PROTESTATION AUX FABRICANTS DE LEURS CHOCOLATS PRÉFÉRÉS. RÉACTIONS.

Les fabricants suisses de chocolat sont particulièrement discrets sur la provenance du cacao destiné à la confection de leurs produits. Au début de l'année, une enquête menée par la DB a révélé de graves manquements en termes de respect des conventions internationales de l'OIT et de lutte contre le travail des enfants. Face à l'opacité de l'industrie chocolatière helvétique, la DB a lancé une vaste campagne de sensibilisation pour informer le public des conditions de production déplorables qui règnent dans les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest, où plus de 250 000 enfants sont exploités dans des conditions inhumaines (*lire Solidaire 203, avril 2009*).

Entre opacité et opération de relations publiques

Très inquiètes pour leur image à la veille des fêtes de Pâques, douze entreprises interpellées par notre pétition se sont empressées de répondre à leur clientèle, même si les arguments présentés restent généralement très lacunaires. Certains fabricants se contentent d'indiquer leur engagement au



Action de protestation de la DB devant le siège de Chocosuisse. Berne, 28 mai 2009. © DB

sein de l'International Cocoa Initiative (ICI) et de la World Cocoa Foundation (WCF). Or, il s'agit d'une simple participation financière par le biais de Chocosuisse, la Fédération suisse des producteurs de cacao, à des projets pilotes sans véritable impact sur la population locale.

Pour des relations commerciales équitables

Pourtant, de par leur importance sur le marché du cacao, les fabricants suisses de chocolat auraient les moyens de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exploitation, en garantissant notamment aux producteurs des prix équitables. Les fabricants de chocolat doivent développer des relations commerciales à long terme avec les producteurs de cacao (*lire à ce sujet le travail de pionnier réalisé par les Magasins Monde en page 15*). En réponse à tous les producteurs de chocolat sans scrupules, la DB s'est rendue le 28 mai dernier au siège de Chocosuisse, à Berne, munie de cent lapins de Pâques symboliques. Elle demande à la Fédération des fabricants suisses de chocolat de prendre, conjointement avec ses membres, les mesures nécessaires pour garantir du chocolat produit de manière équitable. La DB restera très attentive à l'évolution de la situation et approchera à nouveau les entreprises l'année prochaine pour savoir si de réels engagements ont été pris. **ah**

Non au scandale du travail des enfants Les fabricants de chocolat réagissent enfin

Portrait des fabricants de chocolat et réactions

Sur son site internet www.ladb.ch/chocolat, la DB présente un portrait détaillé des entreprises et leurs réactions à notre campagne. En voici un bref aperçu.

Prennent au sérieux les préoccupations de leurs clients

Chocolats Halba, Lindt & Sprüngli.

Informent de manière lacunaire

Bernrain, Barry Callebaut, Camille Bloch, Frey, Gysi, Kraft Foods, Maestrani, Max Felchlin.

Ne donnent aucune information

Alprose, Läderach, Favarger, Nestlé, Pfister, Villars, Stella, Sprüngli.

Vie de la DB Une équipe renforcée !



L'équipe au secrétariat (à partir de la gauche) Maryline Schertenleib, Olivier Longchamp, Géraldine Viret, Patrick Durisch et Raphaël de Riedmatten © DB

Trois nouvelles personnes sont venues renforcer l'équipe du secrétariat romand de la Déclaration de Berne.

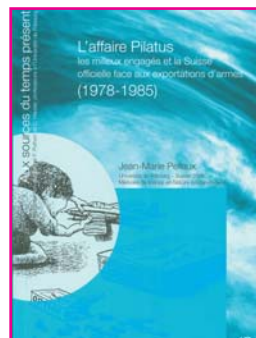
Depuis le 13 octobre 2008, **Maryline Schertenleib** est responsable de la gestion financière et de la comptabilité. Maryline est détentrice d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et possède une longue expérience de la gestion financière. Avant de rejoindre la DB, elle a notamment été responsable de la comptabilité au sein d'une PME de la région lémanique pendant cinq ans.

Depuis le début de février 2009, **Patrick Durisch** est responsable du programme santé. Vétérinaire de formation, Patrick a participé à la création de Vétérinaires sans frontières Suisse et a travaillé plusieurs années au Proche-Orient et en Afrique. Il a été responsable des programmes Afrique et expert en gestion de projet et développement organisationnel à Terre des hommes pendant plus de huit ans. Diplômé en santé publique, il a récemment travaillé comme collaborateur scientifique auprès de l'Office fédéral de la santé publique à la division des maladies transmissibles.

Olivier Longchamp a rejoint le secrétariat au début d'avril 2009. Il est responsable du programme fiscalité et finances internationales. Licencié en histoire contemporaine, il vient d'achever la rédaction d'une thèse de doctorat sur la politique financière de la Suisse dans l'après-guerre. Olivier a récemment collaboré aux Documents diplomatiques suisses, à Berne. Il a été assistant, puis chargé de cours en histoire économique et sociale à l'Université de Lausanne.

A lire

L'affaire Pilatus



Les milieux engagés et la Suisse officielle face aux exportations d'armes (1978-1985), Jean-Marie Pelloux, Université de Fribourg 2008, 299 pp. Ce mémoire de licence en histoire contemporaine se lit comme un roman policier. La première affaire Pilatus éclate en novembre 1978, quand *Tout va bien Hebdo* publie un article qui dénonce les exportations en Bolivie, Birmanie, Irak et Maroc de cet avion suisse. Appareil d'entraînement, il se révèle être armé et utilisé pour le combat. L'historien, rouvrant le dossier sur la base de sources alors inaccessibles, mène l'enquête jusqu'aux remous suscités par un autre article publié par *Le Matin* du 26 juillet 1984, qui révèle que l'entreprise de Stans a diffusé un catalogue expliquant comment armer son avion. Malgré la pression des mouvements pacifistes et des organisations de développement, dont la DB (*Solidaire 77, mars 1985 cité par l'auteur*) et en dépit des protestations de plusieurs chancelleries, le Conseil fédéral reste intraitable. Il refuse que le Pilatus soit soumis à la loi fédérale sur le matériel de guerre, ce qui l'aurait obligé d'en interdire l'exportation vers des zones de tension. Cette monographie dévoile comment les divers acteurs du pouvoir fédéral ont navigué entre intérêts commerciaux, préoccupations militaires, soucis diplomatiques et pression de l'opinion publique. **jch**

EN 2009, LES MAGASINS DU MONDE FÊTENT LEURS 35 ANS. QUE DE CHEMIN PARCOURU DEPUIS LA CRÉATION DES PREMIERS GROUPES AU LOCLE OU À GENÈVE ET LES ACTIONS AUTOUR DU LÉGENDAIRE CAFÉ UJAMAA DE TANZANIE, MENÉES EN COLLABORATION AVEC LA DB! TRENTE-CINQ ANS DE COMMERCE ÉQUITABLE, DE SOLIDARITÉ, DE CAMPAGNES ET D'ENGAGEMENT MILITANT.

Les Magasins du Monde

35 ans de commerce équitable

Cultivons l'équité

Violet, rouge, noir, blanc ou parfumé, l'uniformisation des goûts n'est pas au menu! La variété et la qualité des riz au centre de la campagne annuelle des Magasins du Monde garantissent aux consommateurs des aliments sains et de qualité, en Suisse, en Thaïlande ou au Laos. L'exportation de surplus de riz ne représente qu'une partie de la production qui est essentiellement destinée à l'autoconsommation. Elle complète l'amélioration de la gestion de l'eau et des rendements et contribue au développement de la culture biologique et de réseaux de commercialisation locaux. Un exemple de contribution à la souveraineté alimentaire.



© Helvetas Laos

Né de la détermination d'une poignée de militants, le commerce équitable est aujourd'hui une notion de plus en plus répandue. Les Magasins du Monde sont fiers d'avoir contribué à l'avancée de cette idée, qui semblait si utopique il y a trente-cinq ans. Le commerce équitable touche désormais plus d'un million et demi de personnes dans les pays du Sud et concerne des milliers de produits, du café au sac à main. L'arrivée des produits labellisés «équitable» dans la grande distribution permet d'augmenter sensiblement les volumes de ventes. Si l'intérêt croissant pour le commerce équitable est très réjouissant, il comporte aussi des risques de récupération de la part d'acteurs plus soucieux de leur image que d'un réel changement de pratiques. Le chemin est encore long pour que l'ensemble des échanges soient solidaires et durables, au Nord comme au Sud.

Un outil de solidarité

Les Magasins du Monde s'intègrent dans une chaîne d'acteurs du commerce équitable. Leurs partenaires importateurs nouent des relations de longue durée avec des organisations de producteurs: coopératives paysannes, groupements d'artisans ou petites entreprises familiales. Des

conditions commerciales correctes, telles que prix minimums, contrats à long terme et préfinancements, sont fondamentales. Mais l'accompagnement et la formation des producteurs le sont tout autant. C'est d'ailleurs souvent grâce à ces partenariats que les coopératives parviennent à obtenir une certification, Fairtrade (Max Havelaar) et bio, qui leur ouvre ensuite de nouveaux marchés. Outil de solidarité et laboratoire d'une autre manière de produire, d'échanger et de consommer, le commerce équitable contribue au changement des rapports Nord-Sud. Complémentaire à la commercialisation locale, il permet de renforcer l'agriculture paysanne.

Pour une économie sociale et solidaire

En Suisse romande, près de 900 bénévoles animent et gèrent 40 Magasins du Monde. Ils s'engagent pour une économie sociale et solidaire qui défend des valeurs associatives et démocratiques. Dans le contexte actuel de crise tant alimentaire, environnementale que financière, les Magasins du Monde proposent de mettre les personnes au centre, plutôt que le profit!

Caroline Piffaretti



Cabosse de cacao fraîchement récoltée. Coopérative El Ceibo, Bolivie

Photo: claro fair trade Graphisme: Atelier Diaphane

DES CHOCOLATS EXEMPLAIRES

C'est le moment d'y goûter !




magasins du monde
solidaires au quotidien
35 ans de commerce équitable

VAUD Lausanne, Riponne 10 - **Morges**, Rue de la Gare 9 - **Nyon**, Place Bel-Air 4 - **Pays d'Enhaut**, Château d'Oex, Rue du Cinéma (vendredi) - **Rolle**, Grand-Rue 2
Ste-Croix, Rue Centrale 13 - **St-Cergue**, Boutique Arti-Puces - **La Sarraz**, Rte de Ferreyres 22 - **Vallorbe**, Grand-Rue 31 - **Vevey**, Rue du Conseil 20 - **Vuillens**, La Sacherie
Yverdon, Rue du Milieu 28 **GENEVE Au Magas'**, Bvd Carl-Vogt 7 - **Mag'Grottes**, Rue des Grottes 9 - **Carouge**, La Calebasse, Rue St-Joseph 14 - **Meyrin**, Centre commercial
 (1^{er} samedi du mois) - **Avanchets**, Eglise St Pie X - **Confignon**, Place de l'Eglise (2^e et 4^e samedi du mois) **FRIBOURG** **Châtel-St-Denis**, Grand Rue 65 - **Estavayer-le-Lac**, Hôtel
 de Ville 6 - **Fribourg**, Rue de Lausanne 13 - **Sorens**, Rte des Jorettes 31 **VALAIS** **Bagnes**, Le Châble, Villa des Dames - **Fully**, Rue de l'Eglise 14 - **Martigny**, Av. du Grand
 St-Bernard 5 - **Monthey**, Rue du Commerce 3 - **St-Maurice**, Rue des Terraux 5 - **Sion**, Rue de la Porte-Neuve 14 - **Sierre**, Av. de la Gare 3 **NEUCHÂTEL** **Cernier**, Rue Soguel
La Chaux-de-Fonds, Rue du Parc 1 - **Fleurier**, Régional 5 - **Le Locle**, Rue de Côte 4 - **Neuchâtel**, Rue de l'Hôpital 10 **JURA** **Delémont**, Rue de la Préfecture 9 - **Le Noirmont**,
 Rue du Doubs 3 - **Porrentruy**, Rue des Malvoisins 14 - **Saignelégier**, Rue de la Gruère 11 **JURA BERNOIS** **Corgémont**, Grand Rue 17 **Moutier**, Rue Centrale 72 - **St-Imier**
 Rue Francillon 32 - **Tramelan**, Grand-Rue 126 - **POUR PLUS D'INFOS** www.mdm.ch